Ministère
des
Affaires Etrangères

Chancelleries

Paris le 28 Février 1827.

Monsieur le Baron, En me référant aux observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 26 de ce mois, relativement à l'exécution en France des commissions rogatoires émanées des tribunaux étrangers, je crois devoir vous adresser les actes de la procédure à laquelle a donné lieu à Paris une commission rogatoire du tribunal des orphelins de Rio-Janeiro. Cet acte qui avait pour objet de faire donner assignation aux Srs. Antoine et Joseph Drummond pour comparaître devant le tribunal compétent de Rio-Janeiro, sur la demande d'une Dame Veuve de Menezès, avait été présenté au tribunal de

1ère instance

M. le Baron de Pedra Branca, Chargé d'Affaires du Brésil
Paris.

première instance de la Seine par
le S.r Drouin, avoué près ce tribunal;
bien que cette marche fût irrégulière,
j'avais cru devoir, de concert avec
M. le Garde des Sceaux, provoquer
son exécution, afin d'éviter les
longs retards qu'eût entrainés la
transmission régulière de cet acte
par la voie diplomatique.

Je vous prie, Monsieur le Baron,
de vouloir bien faire parvenir ces
pièces au tribunal compétent
de Rio-Janeiro, et de lui faire
connaître que le S.r Drouin, avoué,
a acquitté les frais de la procédure.

Je saisis cette occasion pour vous
renouveler, Monsieur le Baron, les
assurances de la considération
très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur
d'être Votre très-humble et très obéissant serviteur.

Le Bon. de Damas

1827- Fev.r

Mr. Le Bon de Damas